



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 957**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mai 2022, le règlement suivant :

Règlement 957 décrétant une dépense et un emprunt de 5 836 700 \$ pour l'acquisition des lots 2 778 659 et 2 778 660 pour des fins de conservation à perpétuité et pour l'aménagement et la mise en valeur d'un parc naturel;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 19 août 2022;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 25 AOÛT 2022.

La greffière,

(s)
ME CATHERINE ADAM, OMA